

## Café-chantier : l'heure du bilan



Pendant les travaux, un café-chantier a été installé place de la Résistance. À la fois lieu d'information, de réaction et de « réclamation », il a permis à chacun d'exprimer son intérêt ou ses interrogations sur le réaménagement en cours.

Riverains du chantier, habitants de Montrevel-en-Bresse et des communes environnantes, commerçants, utilisateurs réguliers ou occasionnels de centre-ville, touristes... Un public très divers a été accueilli lors des permanences assurées par les élus communaux et l'équipe de Cap 3B Aménagement, mandataire de la commune pour l'opération.

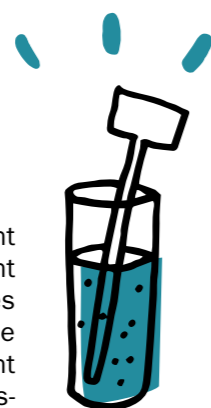
Parmi les réactions les plus souvent partagées : la demande de « prévoir des appuis-vélos », la satisfaction d'un aménagement qui « apaisera la circulation en centre-ville », le souhait de « venir plus souvent sur Montrevel-en-Bresse ». Sans oublier l'agacement lié aux perturbations provoquées par le chantier car le café-chantier était aussi là pour ça !



## Des terrasses en harmonie

Les terrasses des bars et restaurants agrémentent le centre-ville et contribuent à en faire un lieu vivant et animé. Néanmoins, il serait regrettable que ces installations, comme tous les mobiliers situés sur le domaine public (chevalets, étalages...), manquent de cohérence avec le nouvel aménagement de l'espace public.

La commune a donc décidé de mettre en place une charte d'occupation du domaine public. Cette charte est en cours d'élaboration, en concertation avec les commerçants. Elle visera à donner une image attractive et moderne des commerces, en lien avec la requalification du centre-ville. Un document pratique et pédagogique sera élaboré pour guider les commerçants.



### ET APRÈS ?

Les aménagements incitant à une traversée apaisée du centre-ville seront poursuivis. Une prochaine étape sera de réaménager le carrefour situé au niveau du groupe scolaire Simone Veil, au croisement de la Grande rue avec la rue de l'Hôpital et la rue de la Charrière basse. La réalisation de cet aménagement de sécurité, qui marquera l'entrée dans le centre-ville, est programmée en avril 2020. Certains trottoirs de la Grande rue n'ont, à ce jour, pas été réaménagés. Leur réfection et leur possible élargissement seront traités en lien avec les décisions à venir dans le cadre du réaménagement du secteur « Ouest » du centre-ville.

+ D'INFOS



Consultez le site de la commune

[www.montrevel-en-bresse.fr](http://www.montrevel-en-bresse.fr)

Cap 3B Aménagement, mandataire de la commune pour la réalisation du projet, change de nom et devient IN TERRA. Pour tout contact :

[www.interra-spl.fr](http://www.interra-spl.fr) - Tél. : 04 74 25 62 36



Directeur de la publication  
Jean-Pierre Roche  
Rédaction et création graphique  
Agence Hominidées  
Impression - 106 imprimerie  
Tirage - 1800 exemplaires sur papier 100 % recyclé, labellisé FSC



Un projet soutenu par :



DÉCEMBRE 2019

# Mon centre ville & moi

LETTRE D'INFORMATION

Réaménagement du centre-ville Montrevel-en-Bresse

ÉDITO

En avril dernier, nous lançons les travaux de réaménagement de la place du 3 septembre 1944, de la Grande rue et de la rue du Château. 7 mois plus tard, le chantier est achevé : le délai annoncé a été tenu ! Je remercie vivement l'ensemble des intervenants qui se sont fortement mobilisés afin que le planning soit respecté. Bien entendu, des travaux d'une telle ampleur ne peuvent être menés sans certaines perturbations. Celles-ci ont été limitées au maximum et, globalement, le chantier s'est bien déroulé, en veillant à prendre en compte les observations des riverains, commerçants et usagers. Le projet a été bonifié au fil des travaux ; des améliorations techniques, esthétiques ou fonctionnelles ont été régulièrement apportées.

Ce nouveau centre-ville, il s'offre à vous ! Vastes espaces piétons, circulation apaisée, stationnement gratuit courte durée, bâtiments et commerces revalorisés... à vous de réinventer ce nouveau lieu de vie, de le partager, de le faire découvrir. Qui dit nouveaux usages, dit aussi nouvelles règles : vous trouverez dans cette « Lettre d'information » des précisions sur les habitudes à prendre, en matière de circulation et de stationnement notamment. Je compte sur chacun d'entre vous pour garantir un fonctionnement optimal du centre-ville, dans l'intérêt de tous.

Dans ce lieu propice aux échanges et à la convivialité, c'est tout naturellement que la commune vous invite à partager le verre de l'amitié, samedi 14 décembre à 11h, place du 3 septembre 1944. Je vous y retrouverai avec plaisir.

Le Maire de Montrevel-en-Bresse

À LA UNE

## Le nouveau centre-ville en chiffres

400 

places de stationnement gratuites en centre-ville, dont 100 à durée limitée à 1h à proximité immédiate des commerces (réglementation en « zone bleue »).

**OBJECTIF** faciliter le stationnement pour tous

35 

nouveaux arbres ont été plantés sur l'espace public, dont la végétalisation a été complètement repensée.

**OBJECTIF** rendre le cadre de vie plus agréable

20  KM/H

c'est la vitesse autorisée des véhicules sur le plateau traversant de la Grande rue, au niveau de la place du 3 septembre 1944.

**OBJECTIF** apaiser la circulation en centre-ville

70% 

de la surface aménagée est devenue piétonne (contre 30 % avant).

**OBJECTIF** donner la priorité aux piétons et sécuriser leurs déplacements



### SAMEDI 14 DÉCEMBRE, RENDEZ-VOUS SUR LA PLACE !



Le 14 décembre, l'union commerciale Ecotonic organise une journée d'animations de Noël place du 3 septembre 1944. À cette occasion, la commune propose un temps convivial à 11h autour du verre de l'amitié. Ce sera l'occasion de retirer un disque de stationnement aux couleurs du centre-ville de Montrevel-en-Bresse. Ce disque, mis à disposition gracieusement par la commune, permettra d'utiliser les places de parking situées en « zone bleue ». Habitants, riverains, clients, usagers actuels ou futurs du centre-ville... sont invités à venir nombreux !

#### INFORMATIONS PRATIQUES

Plus d'infos sur le programme de la journée auprès de l'union commerciale Ecotonic ([www.ecotonic.fr](http://www.ecotonic.fr)).

# Un nouveau lieu de vie à partager

Le réaménagement de la place du 3 septembre 1944 et de ses alentours est achevé.

Le centre-ville de Montrevel-en-Bresse offre aujourd'hui un lieu de vie plus agréable, accessible et pratique.

Chacun est désormais invité à se l'approprier et à profiter d'une belle place centrale, d'une circulation apaisée, d'accès et de stationnements facilités, de circulations piétonnes sécurisées... Dès à présent, de nouvelles règles d'usages s'appliquent pour le bien-être de tous.



## Des décisions concertées

C'est après avoir entendu les différents points de vue (riverains, commerçants...) que la municipalité a décidé de la piétonisation des rues du Château et des Tortipieds et la limitation de stationnement à une heure en zone bleue. Avec un seul objectif : garantir à tous un centre-ville agréable et facile d'accès.



## Un centre-ville à redécouvrir... à pied !

Pour rendre le centre-ville plus agréable, la place du 3 septembre 1944 est devenue en grande partie piétonne. La municipalité a décidé d'étendre la piétonisation aux rues du Château et des Tortipieds. Les piétons peuvent désormais circuler en toute tranquillité entre la rue Ferrachat et la place de la Résistance. Seuls les véhicules à usage des riverains et des commerces (livreurs, convoyeurs...) comme les services de secours ont l'autorisation d'accéder à ces espaces piétons.



## Une traversée apaisée du centre-ville

Depuis la fin des travaux, la Grande rue est circulaire à nouveau en double sens pour tous les véhicules. Mais attention, les piétons et usagers de modes doux (vélos, trottinettes...) sont maintenant prioritaires : certaines zones sont devenues entièrement piétonnes, les trottoirs ont été élargis et une zone de rencontre (voir ci-dessous) a été mise en place. Ces aménagements permettent à chacun de circuler en toute sécurité, dans le respect des autres usagers.

## Zone de rencontre ?

La zone de rencontre se situe sur la Grande rue, le long de la place du 3 septembre 1944 jusqu'à l'angle de la rue Ferrachat. Cette zone réglementée par le Code de la route est limitée à 20 km/h ; les véhicules motorisés doivent la priorité aux piétons et aux usagers de modes doux. Un vaste plateau incite l'ensemble des automobilistes à ralentir fortement.

## + de confort

Appuis-vélos, chaises, bancs en pierre... la place a été pensée pour que chacun en profite pleinement et puisse s'y retrouver en toute convivialité.



## Le centre-ville se verdit

La modernisation du centre-ville a été l'occasion de donner une large place aux espaces verts. 35 nouveaux arbres ont été plantés, avec 9 variétés distinctes aux qualités complémentaires (périodes de floraison, variation des feuillages...). La végétalisation comprend aussi des bandes plantées qui valorisent les bâtiments, ainsi que des espaces verts agrémentés de graminées sur la place. Le long du nouveau trottoir en direction des écoles, d'autres arbres prolongent la trame verte du centre-ville. Les arbres créent des ambiances douces et un ombrage agréable pendant les chaudes journées.

1,1 million d'euros HT

C'est le reste à charge pour la Commune, après déduction des participations financières de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération.

## 3 QUESTIONS SUR LA ZONE BLEUE ?

### 1 QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Une centaine de places sont réglementées en « zone bleue ». Le stationnement est gratuit et limité à une heure ; l'utilisation d'un disque indiquant l'heure d'arrivée est obligatoire. Cette réglementation s'applique du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h sauf jours fériés. Aux entrées de ville, des panneaux d'affichage dynamique indiqueront en temps réel les places disponibles en zone réglementée (mise en place prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

### 2 À QUOI SERT-ELLE ?

En limitant la durée de stationnement, la commune favorise la rotation des véhicules. Ainsi, il y a davantage de places disponibles à proximité des commerces et des services. C'est plus facile de se garer et plus pratique pour faire ses achats !

### 3 QUAND ENTRE-T-ELLE EN VIGUEUR ?

La mise en service de la zone bleue est d'effet immédiat. Néanmoins, dans un premier temps, une période d'information permettra de faire connaître les nouvelles règles et de s'habituer au changement. Ensuite, le non-respect des règles sera passible d'une contravention de 35 euros. Un agent communal assermenté verbalisera les conducteurs en infraction.

Les disques bleus seront remis gratuitement le 14 décembre, puis à disposition à l'accueil de la mairie et chez les commerçants.

400 places gratuites

## DES STATIONNEMENTS MIEUX ORGANISÉS

Dans le centre-ville, le stationnement est réorganisé pour que chacun puisse trouver un stationnement adapté à ses besoins. Pour des achats rapides, des stationnements en zone bleue offrent 100 places à deux pas des commerces. Pour prendre son temps, mieux vaut opter pour les 300 places sans limitation de durée situées à moins de 5 minutes à pied de l'hyper-centre.



### 100 STATIONNEMENTS RÉGLEMENTÉS

- 1 Place du 3 septembre 1944 : 15
- 2 Rue Ferrachat : 5
- 3 Place de l'Église : 23
- 4 Place de la Résistance : 20
- 5 Place de la Grenette : 32
- 6 Place Général de Gaulle : 5

### 300 STATIONNEMENTS SANS LIMITATION DE DURÉE

- 1 Place de l'Église
- 2 Place Général de Gaulle
- 3 Place de la Résistance
- 4 Chemin de Ronde
- 5 Charrière Basse
- 6 Grande rue
- 7 Parking du Paradis